

Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

10 demandes du Réseau suisse des droits de l'enfant à l'occasion des 30 ans de la Convention des droits de l'enfant

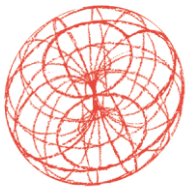
mars 2019

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies adoptait la Convention des droits de l'enfant (CDE). La convention définit les droits fondamentaux en matière de protection, d'encouragement et de participation et reconnaît les enfants comme sujets à part entière de leurs propres droits.

A l'occasion de la célébration des 30 ans de la CDE, le Réseau suisse des droits de l'enfant publie 10 demandes, dans des champs d'action prioritaires qui nécessitent un engagement accru de la Confédération et des cantons.

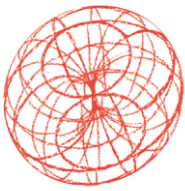
Ces 10 demandes font écho à un paquet de mesures adopté par le Conseil fédéral en décembre 2018 et visant à mettre en œuvre les recommandations que le Comité des droits de l'enfant a adressées à la Suisse. Ces recommandations datent de 2015 et ont pour but de renforcer la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant à l'intérieur de la Suisse.

Des problématiques importantes sont abordées dans ce paquet de mesures et des améliorations concrètes peuvent être accomplies. Cependant, du point de vue du Réseau suisse des droits de l'enfant, le paquet de mesures reste dans l'ensemble trop hésitant et sélectif. Le Conseil fédéral ne saisit pas l'occasion de renforcer globalement et durablement les droits de tous les enfants en Suisse. Les 10 champs d'action montrent quels sont, du point de vue de la société civile, les domaines dans lesquels des progrès sont nécessaires pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant de manière globale.



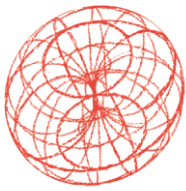
10 demandes du Réseau suisse des droits de l'enfant

- 1. La Suisse doit se doter, à l'échelle nationale, d'une politique et d'une stratégie coordonnées et durables en matière de droits de l'enfant :** Une mise en œuvre systématique de la CDE et des recommandations de l'ONU dans l'ensemble de la Suisse est nécessaire afin que tous les enfants en Suisse jouissent des mêmes droits et que les inégalités entre cantons soient enfin supprimées. La Confédération et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales doivent soutenir les cantons dans leurs efforts pour transposer rapidement les recommandations et les mesures correspondantes dans la réalité cantonale, lorsque cela relève de leur compétence.
- 2. Soutenir et impliquer la société civile en vue d'un renforcement durable des droits de l'enfant et de la mise en œuvre de la CDE :** Afin de mettre en pratique les recommandations et d'élaborer des mesures concrètes, la Confédération et les cantons devraient s'associer à la société civile et profiter de son expérience de terrain. Il s'agit en particulier d'impliquer aussi les enfants et les jeunes. Ceux-ci doivent pouvoir participer de manière systématique au processus de présentation des rapports de l'Etat.
- 3. Améliorer la situation en matière de données sur les droits de l'enfant :** la Confédération entend améliorer la saisie de données sur le placement extrafamilial d'enfant de parents incarcérés. C'est un progrès qui mérite d'être salué, mais qui ne va pas assez loin : la récolte de donnée systématique devrait être étendue par la Confédération et les cantons à tous les domaines pertinents du point de vue des droits de l'enfant, en particulier aux enfants de moins de 14 ans et aux enfants et jeunes dans les domaines de la migration et de l'asile. La qualité des données est une condition préalable pour la mise en œuvre coordonnée des recommandations et pour la protection des groupes vulnérables.
- 4. Créer une institution nationale indépendante pour les droits humains (INDH) et examiner la mise en place d'instances pouvant recevoir des plaintes liées aux droits de l'enfant :** la tâche de cette institution est de promouvoir et protéger les droits de l'enfant et les droits humains et de transmettre des recommandations à la politique, à l'administration et aux tribunaux sur les possibilités d'améliorer ces droits. Etant donné que le projet d'une telle institution est au point mort au niveau fédéral, la protection globale des droits de l'enfant en Suisse est retardée. Il est important qu'une telle institution devienne rapidement fonctionnelle afin d'accompagner et garantir la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant ainsi que du troisième protocole facultatif relatif à une procédure de plainte.
- 5. Tous les enfants doivent connaître leurs droits :** D'une part, tous les enfants et les jeunes devraient être familiarisés avec leurs droits d'une manière adaptée à leur âge et leur niveau d'éducation. D'autre part, tous les milieux professionnels travaillant directement avec des enfants doivent systématiquement être au bénéfice d'une formation sur les droits de l'enfant (aussi dans le domaine privé ou non-lucratif). Ceci inclut une sensibilisation au troisième protocole facultatif et aux possibilités de déposer une plainte individuelle.
- 6. Garantir l'égalité des chances et des droits pour tous les enfants dans l'ensemble de la Suisse :** La Confédération et les cantons doivent garantir que les intérêts et les besoins



de tous les enfants soient reconnus et que des mesures adéquates soient prises pour y répondre, en particulier en ce qui concerne les enfants et les jeunes vulnérables (p. ex. vivant dans la précarité, issus de la migration et de l'asile, sans-papiers, apatrides, enfants en situation de handicap, LGBTI).

- 7. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en considération de manière prioritaire dans tous les domaines :** Dans toute décision qui concerne les enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant doit occuper une place décisive. La Suisse est tenue de mettre en œuvre ce droit fondamental de manière conséquente au niveau politique, administratif et juridique. Il s'agit de s'assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant soit déterminant dans tous les processus et décisions qui concernent les enfants. D'une part, la notion même de "best interest of the child" doit être clarifiée dans sa traduction dans toutes les langues nationales et dans sa signification juridique. D'autre part, il est nécessaire de mettre en place, pour l'administration et la justice en Suisse, des critères et des processus pour la détermination de l'intérêt de l'enfant en respectant les dimensions suivantes : le droit au meilleur développement possible, la protection et l'assistance par les représentants légaux et l'implication de l'enfant conformément à son niveau de développement.
- 8. Renforcement de la participation des enfants et des jeunes dans toutes les affaires qui les concernent :** Tous les enfants et les jeunes, et en particulier les groupes défavorisés, doivent pouvoir faire entendre leur voix. La Confédération et les cantons devraient investir davantage de moyens financiers et de personnel pédagogique spécialisé, afin que cette participation au dialogue et à l'action soit possible en tenant compte des différences d'âge et en s'inscrivant dans la durée. Le soutien durable de la Confédération et des cantons doit aussi porter directement sur la participation des enfants et des jeunes à la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant, des recommandations du Comité des droits de l'enfant et du processus de présentation des rapports.
- 9. Protéger tous les enfants en Suisse face à la violence :** La Confédération et les cantons doivent intensifier leur engagement pour protéger les enfants de la violence. Toutes les formes de violence doivent être prises en considération (physique, psychique, sexuelle et d'autres formes de violence). Il s'agit surtout de développer les mesures de sensibilisation à la violence au sein des groupes d'enfants particulièrement vulnérables ou discriminés (p. ex. situation de handicap, domaine de l'asile, LGBTI, concernés par le trafic d'enfants, mariages de mineurs, mutilations génétiques), ainsi qu'aux questions de violence domestique. Des outils doivent être créés pour mieux reconnaître et lutter contre toutes ces formes de violences.
- 10. Garantir le respect des droits de l'enfant pour les personnes issues de la migration et de l'exil :** La Confédération et les cantons doivent permettre à tous les enfants en Suisse de profiter des mêmes droits, parce qu'ils sont enfants, indépendamment de leur origine ou de leur statut de séjour. Les discriminations de toutes sortes, p. ex. dans la qualité de l'accueil et de l'hébergement, dans l'accès à la formation, les soins de santé, la participation et la sécurité juridique dans les démarches administratives ou juridiques, doivent être supprimées dans l'ensemble de la Suisse. La Confédération et les cantons doivent garantir l'égalité des chances et des perspectives d'avenir à tous les enfants issus du domaine de l'asile et de la migration.



Le Réseau suisse des droits de l'enfant

1. ...met en réseau les différents acteurs dans le domaine des droits de l'enfant.

Le réseau met en lien ses membres entre eux et avec d'autres personnes spécialisées et intéressées, favorisant ainsi un enrichissement mutuel. Il soigne également les échanges avec

les instances étatiques concernées, les conférences cantonales et d'autres acteurs étatiques ou non-étatiques. Le Réseau suisse des droits de l'enfant assume aussi le rôle de contact et de partenaire vis à vis du Comité des droits de l'enfant et d'autres organes internationaux en ce qui concerne l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant en Suisse.

2. ...assure un monitoring sur la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant et des observations finales.

Le Réseau observe et documente en continu les développements relatifs aux droits de l'enfant dans les domaines de la politique fédérale, de la législation nationale et de la juridiction du Tribunal fédéral ainsi que de sujets particulièrement pertinents au niveau des cantons.

3. ... informe et sensibilise régulièrement autour de la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse.

Le Réseau publie des informations en lien avec les droits de l'enfant sur son site internet, dans sa newsletter et à travers des contributions au sein d'organismes spécialisés, lors de conférences thématiques ou à d'autres formes d'événements. Il prend position par écrit lors de procédures de consultation, en publiant des communiqués de presse et en présentant périodiquement des rapports.

4. ... est le représentant central pour la présentation des rapports des ONG au Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant.

Sur la base de son monitoring et de la consultation de ses organisations membres et d'autres ONG concernées, le Réseau élabore le rapport des ONG à l'attention du Comité des droits de l'enfant et prend part à l'ensemble du processus d'audition.

Le Réseau suisse des droits de l'enfant compte plus de 50 membres

ATD Vierte Welt | a:primo | AvenirSocial | Berner Rechtsberatungsstelle für Menschen in Not | CURAVIVA Suisse, domaine enfants et adolescents avec besoins particuliers | Association faitière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert | Défense des Enfants International Section Suisse | Humanrights.ch | Institut International des Droits de l'enfant | Internationale Gesellschaft für erzieherische Hilfe (FICE) | Integras : Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée | Jacobs Foundation | Juris Conseil Junior | Kinderanwaltschaft Schweiz | Kinderlobby Schweiz | Kindernothilfe Schweiz | Kind & Spital Schweizerischer Verein für die Rechte von Kindern und Jugendlichen im Gesundheitswesen | Kinderkrebshilfe Schweiz | Kinderrechte Ostschweiz | Limita, Fachstelle zur Prävention sexueller Ausbeutung | MADEP-ACE Romand | Marie Meierhofer Institut für das Kind | MOJUGA – Stiftung für Kinder- und Jugendförderung | Netzwerk Bildung und Familie | Ombudsstelle Kinderrechte OMKI | One Laptop per Child | Mouvement Scout de Suisse | PACH Enfants placés et adoptés Suisse | Pro Juventute | Pro Kinderrechte Schweiz | REPR Relais Enfants Parents Romands | Save the Children Schweiz/Suisse/Svizzera | Schlupfhuus Zürich | Kovive Vacances pour enfants défavorisés | Conseil suisse des activités de jeunesse | Swiss Society of Paediatrics | Service Social International – Suisse | Schulsozialarbeitsverband SSAV | Syndicat des services publics | Schweizerische Vereinigung der Berufsbeiständigen und Berufsbeistände | SOS Missing Children Switzerland | Stiftung Kinderdorf Pestalozzi | Fondation Protection de l'enfance suisse | Stiftung Pro UKBB | Terre des hommes – aide à l'enfance | terre des hommes suisse | Transgender Network Switzerland | Verband Heilpädagogischer Dienste Schweiz | Association Espoir | Fondation Cerebral Suisse | Zwischengeschlecht.org